

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE  
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA  
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISION INTERNACIONAL PARA LA  
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 7 avril 2022

## CIRCULAIRE ICCAT # 2103 / 2022

### OBJET : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA LOGISTIQUE DE LA RÉUNION INTERSESIONS DE LA SOUS-COMMISSION 1

Comme suite à la circulaire n°1825 du 29 mars 2022, j'ai le plaisir de vous fournir des informations supplémentaires concernant la réunion intersessions de la Sous-commission 1 de 2022, prévue du 28 au 30 juin 2022.

La réunion sera accueillie par l'Union européenne aux Açores (São Miguel, Portugal), à l'[Hôtel Azor](#). En raison de la situation actuelle de pandémie, bien que les mesures soient actuellement atténuées aux Açores, après une visite du lieu de réunion et une rencontre avec les autorités locales, le Secrétariat estime qu'une approche de précaution devrait être mise en œuvre, à savoir en réduisant la salle de réunion à 75% de sa capacité habituelle et en augmentant légèrement la distance entre les sièges. En conséquence, un nombre maximum de 150 participants sera autorisé à assister physiquement à la réunion. Il sera demandé aux participants de porter un masque pendant la réunion.

Compte tenu des aspects susmentionnés, un nombre maximum de **trois participants par délégation membre de la Sous-commission 1 sera autorisé à assister à la réunion en personne**. Toutefois, s'il n'y a pas d'objection, en raison de l'ampleur des pêcheries de thonidés tropicaux et de la taille correspondante de sa délégation habituelle, l'Union européenne pourrait, en plus des trois participants par CPC, autoriser la présence de deux participants supplémentaires de chacun de ses États membres actifs dans la pêche de thonidés tropicaux. Un seul participant sera autorisé parmi les observateurs qui assistent régulièrement aux réunions intersessions de la Sous-commission 1. Si cette proposition suscite une objection, il conviendra d'en informer le Secrétariat avant le **13 avril 2022**.

Tous les autres participants qui pourront assister virtuellement à la réunion auront un accès complet aux documents et aux discussions de la réunion à travers la plateforme ZOOM, afin de garantir une participation appropriée et une transparence dans la prise de décision, c'est-à-dire que lorsque des décisions sont prises dans la salle, il y a suffisamment de transparence et de clarté pour ceux qui y assistent virtuellement (qui ne sont pas dans la salle). Cet arrangement actuel pourra être adapté en fonction de l'évolution de la pandémie et/ou des mises à jour des mesures mises en œuvre localement.

Afin de pouvoir organiser la réunion avant sa tenue, plus particulièrement en ce qui concerne la participation en personne, je vous saurais gré de bien vouloir envoyer au Secrétariat, avant le **22 avril 2022**, une liste des délégués qui feront partie de la délégation officielle qui se rendra aux Açores. La liste des membres officiels supplémentaires de la délégation qui participeront virtuellement à la réunion devra être soumise au Secrétariat avant le **21 juin 2022**. Toute communication tardive des participants en ligne pourrait entraîner un retard dans l'accès en ligne à la réunion. Les participants doivent également s'inscrire à la réunion en utilisant le formulaire d'inscription en ligne disponible sous peu sur la [page des réunions actuelles](#) de notre site web avant le **17 juin 2022**.

Les participants qui se rendent aux Açores sont priés de prendre leurs propres dispositions de voyage et d'hébergement bien avant la réunion, car celle-ci se tiendra en haute saison. Les informations concernant les **conditions de voyage** sont disponibles [ici](#) ; veuillez noter que ces informations peuvent être régulièrement mises à jour. Le Secrétariat a engagé une agence pour l'aider à organiser la réunion, qui a passé des accords avec des hôtels locaux situés à distance de marche du lieu de la réunion. Pour vérifier et



COMISION INTERNACIONAL PARA LA  
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

---

bénéficiaire de prix spéciaux, le Secrétariat publiera prochainement des informations sur ces hôtels sur la [page web des réunions actuelles](#).

Veillez noter qu'en 2020, la Commission a adopté de nouvelles règles et procédures concernant le Fonds de participation aux réunions (MPF) de l'ICCAT, à savoir la Rec. [20-09](#) et la Réf. [20-10](#) qui doivent être strictement suivies par les Parties contractantes sollicitant une aide du MPF. En vertu des [Règles de procédure pour l'administration du Fonds spécial de participation aux réunions](#) (Réf. 20-10), les candidats au MPF doivent envoyer au Secrétariat ([iccat-travel@iccat.int](mailto:iccat-travel@iccat.int) et [info@iccat.int](mailto:info@iccat.int)) le formulaire dûment complété 75 jours avant le début de la réunion, soit au plus tard le **14 avril 2022**. Les demandes d'assistance financière ne seront pas acceptées après cette date.

Enfin, les délégués qui auront besoin que le Secrétariat leur fournisse une note verbale pour solliciter un visa, devront contacter le Secrétariat dès que possible et fournir des informations sur le lieu où la demande sera traitée.

Si la situation actuelle de la pandémie change de manière significative, le Secrétariat diffusera les informations pertinentes aux CPC, ainsi que toute mesure éventuelle à mettre en œuvre.

Veillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

*Secrétaire exécutif*



Camille Jean Pierre Manel

**DISTRIBUTION :**

**– Mandataires de la Commission :**

**Président de la Commission :** E. Penas Lado  
**Première vice-Présidente :** Z. Driouich  
**Deuxième vice-Président :** R. Chong  
**Présidents des Sous-commissions 1 à 4**  
**Président du SCRS :** G. Melvin

**Président du COC :** D. Campbell  
**Président du PWG :** N. Ansell  
**Présidente du STACFAD :** D. Warner-Kramer  
**Vice-Président du SCRS :** H. Arrizabalaga

**- Chefs de délégation**

**– Parties Entités ou Entités de pêche coopérantes**

**– Observateurs**



Madrid, le 29 mars 2022

## CIRCULAIRE ICCAT n° 1825 / 2022

### OBJET : RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 1

Suite aux circulaires n°1039/2022 et n°1646/2022 de l'ICCAT (du 18 février et du 18 mars 2022, respectivement), et sur la base des commentaires des CPC, j'ai le plaisir d'annoncer que la réunion intersessions de 2022 de la Sous-commission 1 est convoquée du 28 au 30 juin 2022. La réunion sera accueillie par l'Union européenne aux Açores (São Miguel, Portugal). Cette réunion se tiendra sur la base d'un format hybride, afin de permettre une participation en personne ainsi qu'une participation en ligne par le biais de la plateforme Zoom.

Le Secrétariat se rendra prochainement sur le lieu de la réunion et fournira de plus amples détails sur les modalités de la réunion dès que possible.

L'ordre du jour provisoire a été élaboré en consultation avec le Président de la Sous-commission 1. L'ordre du jour et les autres documents de réunion seront publiés dans le dossier de documents OwnCloud au fur et à mesure de leur disponibilité. Tous les documents seront publiés sur le site ownCloud à l'adresse suivante : <https://meetings.iccat.int/index.php/s/2npPMC4kelyyGYL>. Les CPC qui souhaitent soumettre des documents pour discussion lors de la réunion sont priées de le faire le plus tôt possible.

Vous trouverez également en pièce jointe une lettre du Président présentant son point de vue sur la manière de procéder, y compris un plan de travail.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

*Secrétaire exécutif*



Camille Jean Pierre Manel

### DISTRIBUTION :

#### – Mandataires de la Commission :

**Président de la Commission:** E. Penas Lado  
**Première vice-Présidente :** Z. Driouich  
**Deuxième vice-Président :** R. Chong  
**Présidents des Sous-commissions 1 à 4**  
**Président du SCRS :** G. Melvin

**Président du COC :** D. Campbell  
**Président du PWG :** N. Ansell  
**Présidente du STACFAD:** D. Warner-Kramer  
**Vice-Président du SCRS :** H. Arrizabalaga

- **Chefs de délégation**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

**Pièces jointes:** Lettre du Président de la Sous-commission 1 et ordre du jour provisoire de la réunion intersessions.



Le 29 mars 2022

Salutations à tous,

La réunion intersessions de la Sous-commission 1 aura lieu du 28 au 30 juin 2022 dans un format hybride et l'ordre du jour provisoire est joint à la présente. Bien que l'ordre du jour couvre un certain nombre d'aspects pertinents qui sont essentiels à la révision de la *Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 19-02 visant à remplacer la Recommandation 16-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux* (Rec. 21-01), j'exhorte les CPC à s'efforcer de participer pleinement aux discussions afin de progresser, en se concentrant particulièrement sur le développement des critères d'allocation des quotas, notamment pour le thon obèse. À la fin de la session, je suis résolu à mettre en place un petit groupe de travail chargé de rassembler toutes les opinions de l'ensemble des membres de la Sous-commission et de présenter un projet de révision de la Rec. 21-01. Cela permettrait à la Sous-commission 1 de travailler pendant la période intersessions en vue de disposer d'un projet de proposition en septembre 2022, bien avant la réunion de novembre 2022. Par conséquent, dans l'intervalle, j'encourage toutes les CPC qui ont des projets de propositions à les transmettre au Secrétariat et à moi-même.

Salutations distinguées,

Paul Bannerman



## **RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 1**

*(28-30 juin 2021)*

### **Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur et organisation des sessions
3. Examen des plans de gestion de la pêche, de la capacité et des DCP présentés par les CPC, y compris toute demande d'éclaircissement
4. Vue d'ensemble de la Rec. 21-01
5. Examen du TAC de thon obèse au titre de 2023 et au-delà, et de l'albacore le cas échéant
6. Clé d'allocation pour la répartition du TAC de thon obèse et d'albacore le cas échéant
7. Examen des limites de capacité potentielles à la lumière de la clé d'allocation
8. Examen des exigences actuelles liées aux mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS)
9. Autres questions
10. Adoption du rapport et clôture